

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL DU 18 MARS 2017 A LILLE

Le conseil d'administration national s'est réuni le 18 mars 2017 à 9 heures sous la présidence de Jean-Jacques Dupuis au siège de la FCF à Lille.

Présents : José De Sousa, Jean-Jacques Dupuis, Alain Kumm, Pierre Bonometti, Marcel Leroy, Gérard Godet, Marie Janssen, Carl Ginfrey, Christian Sgombri, Didier Arbonnier, Jacques Caris, Patrick Michaut, Pascal Moreira, Sylvie Rahal, Christian Le Fevre, Yves Andrieux, Dominique Coeur, José Delplace, Claude Gabach, Jean-Pierre Barbaste, Bernard Bourgeois.

Absents excusés : Gérard Thil, Nicolas Andrieux, Jean-Jacques Ruet, Thierry Bazire, Jacques Bailly, Hubert Quintin, Patrick Kreiss, Léon Jourdain.

M. Dupuis souhaite la bienvenue aux membres présents.

Mme Janssen procède à l'appel.

Ordre du jour

Approbation des P V des C A de Limoges et Thionville

Retour sur le congrès national de Thionville (Christian Sgombri)

Compte rendu du Championnat de France des Régions 2016 (Yves Andrieux) et championnat 2017

Point sur la Grippe Aviaire (José DE SOUSA)

Proposition Modification des Statuts: étude des propositions (José Delplace et José De Sousa)

Présentation du Livret d'Initiation à la Colombophilie

Tour de France Colombophile 2017

Championnat du Monde 2017

Dossier Rapaces

Assurance

Contenu B N

Congrès national 2018

Divers (médailles, concours semi national, international, congrès 2019)

M. Dupuis fait part de ses déplacements avec M. De Sousa et M. Decool (député) au Ministère de l'Agriculture. Il donne la parole à M. De Sousa qui est en charge du dossier de la grippe aviaire depuis plusieurs années. Pour mémoire, il donne lecture du texte de l'avis de l'AFSSA en 2016 et en 2008 concernant les compétitions de pigeons voyageurs au niveau des différents risques. Aujourd'hui, l'AFSSA est devenue l'ANSES. Actuellement nous sommes en risque élevé.

Dans le bulletin n°164, rubrique « Protection et Contentieux » M. De Sousa fait un point précis sur la grippe aviaire. Tout en sachant qu'à tout moment le Ministère peut apporter des modifications en fonction de l'évolution de la situation.

La FCF a établi un tableau tenu au jour le jour sur les cas de grippe aviaire déclarés dans différentes régions de France.

Monsieur De Sousa propose le texte suivant :

Communiqué

Chers amis colombophiles,

Le Conseil d'administration de la Fédération Colombophile Française s'est réuni ce 18 mars 2017 afin d'examiner la situation vis-à-vis de l'influenza aviaire hautement pathogène et les mesures applicables aux compétitions de pigeons voyageurs figurant dans l'arrêté du 16 mars 2016, mesures injustes, pénalisantes, rédigées à l'insu de la FCF et sans fondement scientifique ni juridique, soit :

Article 9

- **Point 2** – Niveau de risque «**modéré**» (Pas de cas de grippe aviaire en France)

- *Les compétitions de pigeons voyageurs avec départ, arrivée ou participation de pigeons originaires de parties du territoire où le niveau de risque est «modéré» sont interdites.*

Cela veut dire que les colombophiles habitant les communes en question ne pourraient plus concourir (+/- 3 000 communes en France).

- **Point 3** – Niveau de risque «**élevé**» (à partir d'un cas de grippe aviaire en France).

- *Les compétitions de pigeons voyageurs avec départ, arrivée survol ou participation de pigeons originaires de parties du territoire où le niveau de risque est «élevé» sont interdites.*

Cela veut dire que ce dispositif ne tient pas compte de la régionalisation autour du cas et que c'est toute la France qui est privée de compétitions. Alors que les termes départ, arrivées, survol avaient été créés suite à la mise en place de la régionalisation.

Ces mesures extrêmes nous ramèneraient à la situation d'il y a 10 ans, supprimeraient, d'un coup de baguette magique, les mesures nouvelles décidées en 2007 et rappelées dans l'arrêté ministériel du 11 mai 2009 et auraient pour effet immédiat l'arrêt d'une grande partie de nos adhérents.

Il y a quelques semaines, le ministère avait donné son accord pour modifier l'arrêté et une semaine plus tard est revenu sur sa décision.

Devant cette injustice, plusieurs organisateurs ont fait part de leur volonté d'organiser les compétitions de façon anarchique, ce qui peut être compréhensible mais pas tolérable.

Par conséquent, devant l'urgence de la situation, **le conseil d'administration de la Fédération Colombophile Française n'entend pas se laisser imposer une éventuelle issue catastrophique et a décidé d'organiser les compétitions, comme par le passé, sur la base des textes qui nous étaient appliqués avant l'arrêté du 16 mars 2016.**

En plus, nous décidons d'informer Monsieur le Directeur Général de l'alimentation et Monsieur le Ministre des difficultés que nous rencontrons à obtenir l'application des bons textes et leur demander la modification de l'arrêté du 16 mars 2016 afin que les choses rentrent dans la légalité dans un premier temps et examiner la sortie définitive des pigeons voyageurs du dispositif de gestion de l'IAHP.

Rappel des mesures appliquées aux compétitions de pigeons voyageurs : (ces mesures sont rappelées dans la page du bulletin national à la rubrique « protection et contentieux »).

Ces mesures reposent sur différents avis de l'AFSSA (devenue ANSES) des 20 juillet 2007 et 30 avril 2008 ainsi que sur une déclaration du Comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale de la commission européenne spécialisée en la matière et qui a fixé des règles minimales à appliquer par chaque état membre.

1) Au niveau de risque faible :

- *Les compétitions internationales de pigeons voyageurs avec participation de pigeons originaires d'un pays où des cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sont distribués dans plusieurs unités écologiques ou dans plusieurs zones administratives sont interdites.*

- *Les compétitions internationales de pigeons voyageurs avec départ ou survol d'un pays où des cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sont distribués dans plusieurs unités écologiques ou dans plusieurs zones administratives sont interdites.*

- *Les compétitions internationales de pigeons voyageurs avec participation de pigeons originaires d'unités écologiques non infectées ou de zones administratives non infectées d'un pays ou des cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sont limités géographiquement à une seule unité écologique ou à une seule zone administrative sont autorisées. L'unité écologique infectée ou la zone administrative infectée du pays pour lequel les compétitions sur le territoire métropolitain, avec participation de pigeons voyageurs originaires de l'unité écologique infectée ou de la zone administrative infectée sont interdites, et définie par instruction du ministre en charge de l'agriculture :*

- *les compétitions internationales de pigeons voyageurs avec départ ou survol d'unités écologiques non infectées ou de zones administratives non infectées d'un pays où des cas d'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sont limités géographiquement à une seule unité écologique ou à une seule zone administrative sont autorisés. L'unité écologique infectée ou la zone administrative infectée du pays pour le lequel les compétitions sur le territoire métropolitain, avec départ ou survol de l'unité écologique infectée ou de la zone administrative infectée sont interdites, et définie par instruction du Ministre en charge de l'agriculture.*

3) Au niveau de risque « élevé »

« *Les compétitions de pigeons voyageurs avec départ, arrivée, survol ou participation de pigeons originaires d'une zone écologique considérée comme infectée dès lors que plus de deux cas d'oiseaux sauvages infectés y sont identifiés, sont interdites.* »

4- Au niveau de risque « très élevé »

« Les compétitions de pigeons voyageurs avec départ ou arrivée sur le territoire métropolitain sont interdites, lorsque plus d'une zone écologique française est considérée comme infectée. »

- Les permis de lâcher seront délivrés conformément au dispositif ci-dessus.
- 10 jours avant la date du lâcher et sous réserve d'un changement de dernière minute lié à l'IAHP.
- Les lâchers auront lieu aux endroits officiels en présence d'un agent de la Fédération Colombophile Française
- Les convois seront accompagnés du permis de lâcher délivré par la FCF et du certificat global de vaccination.

Je vous souhaite une bonne saison colombophile.

Fait à Lille, le 18 mars 2017

**Pour le Conseil d'administration de la FCF
Le Président National
Jean-Jacques DUPUIS**

PS : A ce jour, La Dombes dans le département de l'Ain est considéré comme contaminé. Le dernier cas date du 23 février 2017. Les pigeons ne peuvent pas partir, ni arriver ni survoler cette zone.

Après plusieurs interventions des membres du CA, certains termes sont modifiés sur le Communiqué de la FCF. M. Dupuis met au vote ce texte.

Contre : 0 – Abstention : 0

Oui à l'unanimité

M. De Sousa revient sur les démarches effectuées auprès du Ministère où il insiste sur la différence entre les cas de l'avifaune sauvage et les cas dans les élevages. Il précise les conditions sanitaires pour organiser les concours en France :

- Les lieux de lâcher doivent être accordés par la Préfecture à qui l'on signale les dates et lieux de lâchers au préalable.
- La vaccination contre la maladie de Newcastle est obligatoire, elle est faite en présence d'un témoin.
- Lors du chargement des pigeons les colombophiles doivent produire le certificat global de vaccination et sur demande, nous devons produire un certificat individuel.
- C'est la FCF qui est responsable de la délivrance des permis de lâchers

Approbation des procès verbaux des CA de Limoges et Thionville

M. Moreira noté « absent » au CA de Thionville demande qu'il soit précisé « excusé ». Il était retenu sur le site de l'exposition nationale, dont acte.

Les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Compte-rendu du Championnat de France des Régions

M. Yves Andrieux dresse le bilan de cette manifestation. La journée s'est bien déroulée, malheureusement, il y a eu des pertes de pigeons inexplicables comme dans d'autres colombiers. La vente fut moins importante.

Un bénéfice de 1 792 € a été dégagé.

Pour le championnat 2017, les pigeons pourront être accueillis fin mars, début avril.

M. Andrieux s'étonne de la date du 19 août 2017 qui a été retenue.

M. Dupuis justifie ce choix :

- le 26/08 : c'est le dernier fédéral de la 1^e région d'où l'absence de plusieurs dirigeants
- le 2/09 : championnat du monde à Mira
- le 09/09 : Derby de Maubourguet, avec présence des Belges qui seront sur place pour la remise des prix du Bruxelles, la semaine suivante.

La date du 19 août 2017 est définitivement retenue.

Le championnat de France des régions 2018 aura lieu à Roye (2^e région) organisé par le Pigeon Royal de Roye.

M. Dupuis donne lecture d'un mail reçu de M. Andrieux concernant le Championnat de France des régions. Ce dernier propose de prendre les pigeons du Championnat d'Europe, celui-ci n'ayant pas lieu. C'est 13 pigeons qui seront sélectionnés par région et non 15. Un amateur ne peut mettre en loges qu'un seul pigeon.

M. Dupuis fait part de la proposition de M. Tantart, de construire un colombier dans son Groupement et qu'il envisage d'organiser le Championnat de France des Régions en 2019 ainsi qu'un lâcher entre Le Louvre - Paris et le Louvre – Lens à l'occasion du 10^e anniversaire de la création de ce dernier.

Cela ne pourra pas se faire au niveau national car des engagements ont déjà été pris avec le Colombodrome de Roye. Nous pourrions néanmoins en reparler au prochain CA.

Instruction

M. Dupuis présente le livret du jeune colombophile élaboré par Nicolas Andrieux.

Il n'est pas tout à fait terminé, les dernières mises à jour sont prêtes. M. Andrieux a fait un sommaire interactif pour une version numérique plus fonctionnelle. Il pense avoir trouvé la solution pour insérer des vidéos dans le livret si la solution numérique est retenue. D'ores et déjà, des remerciements lui sont adressés.

Congrès de Thionville

A l'avis de tous, ce congrès s'est bien déroulé. Le défilé dans la ville, un superbe concours de dessins et plus particulièrement l'accueil des responsables de la ville ont été les points forts de cette manifestation. La 6^e région dégage un bénéfice d'environ 4 000 € Belle dotation pour la vente des billets de tombola. Exposants : 21 stands.

Petit bémol : moins de monde le samedi après-midi pour cause d'Assemblée Générale et de la visite guidée proposée aux congressistes.

Intervention de Mme Rahal qui déplore le travail des juges : avec des notations hors normes.

M. Andrieux demande une réunion des juges.

Mme Rahal s'occupera d'organiser cette réunion qui aura pour but principalement de remettre à niveau.

Tour de France

Il aura lieu dans les régions qui n'ont pas eu d'étapes l'an dernier. M. Dupuis détaille le parcours retenu. Il souhaite que les Présidents de régions concernés fassent beaucoup de publicité pour cet événement (élus, médias....).

Prêt

La 4^e région a sollicité un prêt de 8 000 €

Accordé à l'unanimité au taux du Livret A, remboursable sur 5 ans (achat d'un camion)

Assurance

La MACIF a fait part à la FCF qu'elle n'assurerait plus les animaux vivants à compter du 1^{er} avril 2017, donc résiliation du contrat concernant les animaux et bâtiments.

Un devis a été demandé aux compagnies : MMA, AXA et Allianz.

Dossier Rapaces

Aucune avancée auprès du Ministère. Seule une réponse de Mme Royal est parvenue à la FCF avec l'assurance que ce problème serait vu. Aucune avancée à ce jour. M. Leroy Marcel a fait intervenir un député du Nord (non colombophile) M. Lefait, au Ministère de l'Agriculture.

Concours Semi-National

Intervention de M. J.P. Barbaste, qui signale que sur certains pedigrees figurent des classements faisant référence à des concours semi-nationaux ce qui n'est pas toujours exact.

Ces points devront être clarifiés et un courrier sera établi.

M. Dupuis rappelle qu'il n'existe que 2 concours semi-nationaux : Montauban et Bruxelles.

Pour être un concours semi-national, 3 régions au moins doivent y participer. Cela a été rappelé et le sera à nouveau dans le BN.

Modifications des statuts

La commission des statuts est composée de 5 membres. Certains colombophiles ont demandé de pouvoir consulter les modifications proposées bien avant qu'elles soient présentées en A.G. Ces modifications seront consultables sur le site. Ils pourront donc y apporter leurs commentaires.

La commission des statuts se réunira le 12 avril 2017 pour étudier les nouvelles propositions qui seront faites.

Réunions FCI

M. Gilles Bergeron rend compte de sa réunion en Belgique, il déplore avec M. De Sousa, le manque de sérieux dans l'organisation de ces réunions (aucun respect des horaires, manque de traduction).

Championnat du Monde 2017 qui se déroulera à Mira

Demande à être financé à hauteur de 1 000 € par la Fédération

Décision : trop tard pour changer la règle

Championnat 2018 : Taiwan

Championnat 2019 : Roumanie

Olympiades 2019 : Pologne

La F.C.I. demande à gérer seule les commandes de bagues de tous les pays. La décision sera prise en octobre.

Championnat de France

Il existe un championnat de 500 à 750 km et un championnat de + 750 km

Compte tenu que peu d'amateurs n'ont qu'un seul concours à + de 750 km, il est proposé un championnat de + 500 km et un de + 750 km

Cette proposition sera vue en commission sportive. Mais on ne change rien pour 2017.

Classement aux 2 premiers tombés : mis en place les 2016 à l'essai pour 1 an.

Doit-il être conservé ? oui : 8 – non : 8

Le président étant contre, le classement ne sera pas conservé

Sélection pour les Olympiades en standard

Elle se fera à Châteaudun en 2018.

Création d'un concours International lâché à Brest en juin 2018 : Proposition de Gilles Bergeron.

Distance minimum pour participer 500 km avec un classement par zone. Le nombre de pigeons engagés par amateur entre 7 et 10.

Congrès national 2018

Il aura lieu à Gravelines les 19 – 20 et 21 janvier

Proposition d'une nouvelle organisation :

Vendredi soir : repas de bienvenue

Samedi matin : remise des prix du Championnat de France

Vente

Samedi après-midi : remise des prix du meilleur jeune colombophile

Remise des prix de l'exposition

Tour de France

Samedi soir : repas de Gala

Dimanche matin : Assemblée Générale

Cette nouvelle organisation permettrait aux commerciaux d'avoir du monde le samedi après-midi

Le C.A. trouve l'idée bonne ; le président demande de bien y réfléchir pour en reparler au prochain CA (AG le dimanche ? Elections ?)

Bulletin national

Voir pour mettre le BN sur le site

N'adresser qu'un seul bulletin par famille

Ne plus mettre le résultat des Championnats de Régions dans le BN de mars mais plutôt sur site des régions

Divers

Le Président demande que la médaille de Bronze, qui est normalement attribuée au bout de 10 ans à un colombophile ayant exercé une responsabilité, soit ramenée à 5 ans.

Le C.A. donne son accord.

Les prochains C.A. ont lieu en octobre et décembre 2017

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean Jacques Dupuis lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal que le Président National et la Secrétaire Générale ont signé après lecture.

La Secrétaire Générale

Le Président National

Marie JANSSEN

Jean-Jacques DUPUIS